

DÉLIBÉRATION n° D2026 – 011

Nombre de Conseillers en exercice : 10

présents : 6

votants : 9

OBJET : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Nomenclature budgétaire M57

L'an deux mil vingt-cinq, le **vendredi six mars**

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 02/03/2026

PRÉSENTS : Mme HUCHET Annick, Maire – Mme GUEIDAN Laurette, 1^{er} adjoint - M. EYMERY Frédéric, 2^e adjoint, M. JARRY Jean-Jacques, M. BEYLIER Jean-Louis, Mme DUPUY Fabiola

EXCUSÉS : Mme KOERTS Marjorie (procuration à Mme Gueidan) - M. BONNAUD Guillaume (procuration à M. Eymery) - M. GYURITS Alexandre (procuration à M. Beylier) - Mme GAUTIER-PEIXINHO Rosine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laurette GUEIDAN

Comme chaque année, avant l'adoption du budget primitif, le Maire peut être autorisé par délibération du conseil municipal à engager des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement, dès le début de l'année, avant le vote du budget primitif de l'année 2026.

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025 et ses décisions modificatives,

Considérant la nécessité d'assurer une continuité de l'action publique au regard des besoins en matière de travaux et d'équipements de la commune pour le début de l'année 2026,

Considérant avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- d'autoriser Madame le maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater le quart des dépenses d'investissement sur les bases du budget général 2025, à hauteur maximale de :

Budget Principal : 35 733.87 € (hors RAR, reports, chapitre 16 et dépenses imprévues 020), soit 25 % de 142 935.49 €, réparti de la façon suivante :

Comptes	Articles	BP N-1 + DM (hors RAR, reports, chap. 16 et 020)	Quart arrondi à l'€ le plus proche.
21	2112	2500.00 €	625.00 €
	2188	38 280.00 €	9 570.00 €
23	2315	102 155.49 €	25 538.87 €

Budget Eau : 23 627.99 € (hors RAR, reports, chapitre 16 et dépenses imprévues 020), soit 25 % de 94 511.95 €, réparti de la façon suivante :

Comptes	Articles	BP N-1 + DM (hors RAR, reports, chap. 16 et 020)	Quart arrondi à l'€ le plus proche.
21	218	45 000.00 €	11 250.00 €
23	231	49 511.95 €	12 377.99 €

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter ces propositions.

Certifié conforme,

Secrétaire de séance
Laurette GUEIDAN

Le Maire,
Annick HUCHET

